

## ENTRETIEN ET MAINTENANCE DE LA SIGNALÉTIQUE VERTICALE

**Identification de l'organisme qui passe le marché :** Ville de MAROMME, Mairie Place Jean Jaurès - BP 1095 - 76153 MAROMME cedex.

**Personne responsable du marché :** Mr le MAIRE.

**Objet :** ENTRETIEN ET MAINTENANCE DE LA SIGNALÉTIQUE VERTICALE

**Lieu d'exécution :** Commune de MAROMME.

**Mode de passation :** PROCEDURE ADAPTEE –marché de fournitures et services en application des articles 28 du Code des Marchés Publics.

**Mode de dévolution :** Prestation en 1 lot unique

**Durée du marché :** 5 ans à compter de sa notification

**Lieu de retrait des dossiers :** Mairie de MAROMME, Secrétariat Général - Place Jean Jaurès – BP 1095 - 76153 MAROMME cedex. Tel. 02 32 82 22 00

Les pièces du marché peuvent être obtenues par mail, sur demande des entreprises et être téléchargées sur le site de la Ville de Maromme [www.ville-maromme.fr](http://www.ville-maromme.fr)  
Sur le site de l'ADM 76 [https://www .publicatur.fr](https://www.publicatur.fr)

### **Pièces justificatives à produire :**

- L'attestation sur l'honneur (Les déclarations et attestations sur l'honneur visées aux Articles 45 et 46 du Code des Marchés Publics DC4, DC5 et DC7).
- Les références requises relatives à la capacité professionnelle :
  - Un certificat de qualification ou des références équivalentes,
  - Le candidat pourra également fournir une liste de références relatives à l'exécution de prestations de même nature et de même importance (datant de moins de trois ans)
- Extrait K bis.
- Attestation d'assurance en cours de validité.
- Un R.I.B ou R.I.P.
- Le C.C.P., paraphé, signé.
- L'Acte d'engagement complété, paraphé et signé.
- Le mémoire technique

### **Critères d'attribution :**

Le jugement sera effectué à partir des critères suivants, classés par ordre décroissant d'importance.

1° Le prix : 40 %

2° La valeur technique : 40 %

3° Le délai d'exécution : 20%

La commission classera les offres en fonction des résultats obtenus (et retiendra l'offre présentant le meilleur résultat). Le critère de choix retenu sera l'offre «économiquement la plus avantageuse ».

**Date limite de remise des offres**

➤ **4 octobre 2010 à 16 h en Mairie sur documents papier**

**Modalités de remise des offres :** Les offres doivent être présentées sous enveloppe cachetée portant l'indication suivante :

**NE PAS OUVRIR, Offre « ENTRETIEN ET MAINTENANCE DE LA SIGNALÉTIQUE VERTICALE''**

Et portant l'adresse suivante : Mairie de Maromme - Place Jean Jaurès - BP 1095 - 76153

MAROMME.

Cette enveloppe cachetée doit contenir l'ensemble des pièces justificatives à produire et le Dossier de Consultation des Entreprises.

➤ **4 octobre 2010 à 16 h sur le site de l'ADM 76 en format dématérialisé :** <https://www.publicatur.fr>

**Validité des offres :** 120 jours à compter de la date limite de remise des offres.

**Renseignements :**

D'ordre administratif, M. le Directeur Général des Services

Tél. 02 32 82 22 00 Fax. 02 32 82 22 28

Mail. [nicolas.jaffre@ville-maromme.fr](mailto:nicolas.jaffre@ville-maromme.fr)

D'ordre technique, M. P. GRESEL, Directeur Du Pôle Moyens Généraux

Tél. 02 32 82 36 40 Fax. 02 32 82 36 41

Mail. [serv-techniques@ville-maromme.fr](mailto:serv-techniques@ville-maromme.fr)

Date d'envoi du présent avis : le 14 septembre 2010